



**FNEE CGT**

Syndicats des personnels  
actifs et retraités

*Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire  
du Logement, des Transports, de la Transition  
écologique, la Biodiversité, la Forêt, la Mer et de la Pêche*



## **Déclaration liminaire de la CGT à la F3SCT de la DIR-Est**

**le 30 juin 2026**

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice Exploitation.

La CGT, en ouverture de cette séance de la F3SCT, attire une nouvelle fois l'attention de l'administration sur la dégradation préoccupante des conditions de travail et de sécurité des personnels exploitation de la DIR-Est. Les personnels administratifs et techniques ne sont pas épargnés : chefs de centres, chefs d'unités, techniciens et personnels administratifs toutes catégories confondues.

L'augmentation du nombre d'accidents de service sur le réseau constaté ces derniers mois constitue un signal d'alerte majeur. Derrière chaque accident, il y a un agent, une famille, des collègues et parfois des conséquences physiques ou psychologiques durables. Cette situation ne peut être considérée comme une simple fatalité liée aux métiers de la route, ce sont souvent les agents relevant de l'entretien et de l'exploitation de la route qui sont en première ligne.

Le rapport social unique 2024 fait apparaître que le nombre global d'accidents dans le ministère est en augmentation.

Les accidents de service représentent 69% du total des accidents, ce sont les agents du domaine « route » qui sont le plus touchés avec 499 accidents dont 453 concernent des personnels d'exploitation.

Les agentes et les agents de la DIR-Est exercent quotidiennement leurs missions dans des conditions de circulation toujours plus dangereuses, confrontés à des comportements routiers irresponsables, à des vitesses excessives et à un non-respect croissant des dispositifs de protection des chantiers. Ils assurent pourtant, avec professionnalisme et dévouement, une mission essentielle de service public.

Face à cette réalité, la CGT dénonce des pratiques auxquelles se prêtent certains contribuant à banaliser les analyses d'accidents et incidents. Chaque accident de service doit faire l'objet d'une analyse strictement dans le cadre du référentiel et des recommandations ministérielles. Ces analyses ne doivent pas se limiter à rechercher des causes immédiates ou rechercher des responsabilités individuelles, mais permettre d'identifier l'ensemble des facteurs organisationnels, matériels et humains ayant contribué à la survenue de l'événement.

La prévention ne peut être efficace que si les enseignements tirés des accidents sont pleinement partagés et traduits en mesures concrètes.

**L'actuel PPMR (inapplicable depuis le début et contre productif !) doit être revu en tenant compte de ces recommandations.**

Toute tentative de minimisation ou de banalisation de ces événements constitue une entrave à l'amélioration réelle de la sécurité des personnels exposés quotidiennement au risque.

En ce qui concerne les personnels administratifs et techniques, la CGT tire la sonnette d'alarme les conditions de travail se dégradent fortement après la purge engagées à grand coup d'IDV...

Il apparaît clairement désormais que le directeur conduit seul son service avec l'appui d'une poignée de cadres choisis... vers une sortie de route Etat au profit de luxueux chemins régionaux sans visibilité à moyen terme. Cette orientation imposée nuit fortement au sens du travail nécessaire à chacun-e.

Faute de management adapté à la situation engendrée par de nombreux départs, le contexte actuel avec une emprise des services de la région sur bien des services crée un climat exécrationnel pour les personnels affectés dans « les bureaux ».

La CGT réaffirme également l'importance de la présence du Directeur, M. Meyer, à chacune des réunions de la F3SCT. Les enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail exigent un engagement direct de l'autorité hiérarchique la plus élevée à la direction. Cette présence est indispensable pour garantir la qualité du dialogue social, entendre les alertes des représentants du personnel et apporter les réponses attendues par les agents.

**Enfin, la CGT exprime son opposition la plus ferme au projet visant à équiper les véhicules affectés en DIR de pneus rechapés, ainsi qu'au nouveau protocole d'intervention sur BAU**

Même si cette solution est présentée par le ministère comme économiquement avantageuse ou écologiquement vertueuse, la sécurité des agents ne saurait être subordonnée à des considérations budgétaires. Les véhicules de la DIR sont utilisés dans des conditions d'exploitation exigeantes, parfois sur des interventions d'urgence, sur des chaussées dégradées ou dans des conditions météorologiques difficiles. Dans ce contexte, **le principe d'abstention doit prévaloir.**

La CGT demande donc l'abandon de toute généralisation du montage de pneus rechapés sur les véhicules de la DIR tant que toutes les garanties de sécurité, de fiabilité et de durabilité n'auront pas été démontrées de manière incontestable et soumis à l'avis des représentants du personnel.

Pour la CGT, la sécurité des agents n'est ni une variable d'ajustement ni un sujet secondaire. Elle doit demeurer une priorité absolue de l'administration. Renoncer à intervenir dans les conditions actuelles sur le réseau depuis la B.A.U. la CGT ne l'admet pas et n'est pas dupe de l'accord National conclu dans son dos.

## **NON à la limitation des interventions sur B.A.U.**

Les agents des routes assurent chaque jour la sécurité des usagers. Il est temps que le représentant de l'administration que vous êtes garantisse avec la même détermination la sécurité de ses propres personnels.

La CGT exige en ces temps de fortes chaleurs :

- L'application stricte et homogène des consignes « fortes chaleurs » sur l'ensemble des CEI et SREX, sans dérogations locales non justifiée.
- La planification systématique d'horaires adaptés en période d'alerte (plages décalées, fractionnement des tâches, suspension des activités à risque aux pics de chaleur). La garantie d'au moins 3 litres d'eau potable par agent et par jour de chaleur, la mise à disposition d'abris/points d'ombre mobiles, brumisateurs ou ventilations adaptées sur bases et chantiers.
- Aménagement des astreintes de sécurité en horaires décalées du matin.
- Climatisation de l'ensemble des sites y compris CEI.
- Aménagement des véhicules avec intégration de glacières électriques et le bon fonctionnement des climatisations dans les véhicules.
- Le renforcement des procédures de travailleur isolé (dispositifs d'alerte, check-in régulier, binômes pour interventions à risque).

## **PROMOTIONS À LA DIR EST : LES AGENTS MÉRITENT DES RÉPONSES**

Année après année, de nombreux agents s'interrogent sur les critères réellement appliqués pour les promotions. Alors que l'ancienneté, l'expérience professionnelle et l'engagement au service public devraient être pleinement reconnus, les décisions restent souvent difficiles à comprendre.

Manque de transparence, sentiment de favoritisme, absence de retour sur les propositions : cette situation alimente l'incompréhension et contribue à la dégradation du climat dans les CEI.

Les agents ont le droit de connaître les critères de classement, les modalités de décision et les raisons qui conduisent à promouvoir certains collègues plutôt que d'autres.

**La reconnaissance d'une carrière ne peut pas reposer sur l'opacité.**

L'ancienneté, l'investissement et les compétences doivent être respectés et valorisés pour tous.

**Les représentants CGT à la F3SCT de la DIR-EST.**